

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 avril, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de l'exposé présenté par M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ainsi que des déclarations faites par les représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger (au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie), de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, dans le cadre de la visioconférence organisée le mardi 7 avril 2020. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali a également fait une déclaration.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 2 avril, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/273), qui a été approuvée compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ces exposés et déclarations sont publiés en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

20-05504 (F) 210420 220420





Annexe I

Exposé de M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

C'est un honneur et un plaisir pour moi que de prendre la parole au Conseil, même à distance, à l'heure où le monde entier est confronté à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), pour présenter le rapport du Secrétaire général sur le Mali (S/2020/223) et saluer la prouesse technique qui nous permet de tenir la présente réunion.

Le Mali n'échappe pas à la pandémie. À la date d'aujourd'hui, le pays a enregistré 46 cas positifs, dont un à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et cinq décès. Cela a amené la MINUSMA et l'équipe de pays à mettre au point un plan d'urgence envisageant différents scénarios, qui permet au plus grand nombre d'entre nous de continuer à travailler depuis nos domiciles ici, tandis que d'autres, pour des raisons particulières et sur la base du volontariat, ont regagné le pays où ils résident habituellement tout en travaillant à distance.

Comme les membres peuvent le constater, malgré ces circonstances, la MINUSMA continue d'accomplir la mission que lui a confiée le Conseil conformément à la résolution 2480 (2019), qui assigne à la MINUSMA deux priorités, à savoir la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et l'appui au Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, notamment la protection des civils, la réduction des violences intercommunautaires, le renforcement de la présence de l'État et le retour des services sociaux de base.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord et grâce à l'impulsion donnée par la tenue du dialogue national inclusif, il me plaît de pouvoir faire part de ce qui suit.

Le redéploiement des premières unités reconstituées des forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord, notamment à Gao, Tombouctou, Kidal et Ménaka, est maintenant une réalité, avec plus de 1 000 éléments déployés depuis février 2020. La visite du Premier Ministre dans les régions du nord, en particulier à Kidal, Tessalit et Aguelhok, atteste de la confiance qui s'est instaurée entre les parties signataires de l'Accord. Le Comité de suivi de l'Accord a repris ses activités, contrairement au cadre inter-malien, dont les activités sont au ralenti. L'atelier de haut niveau sur l'inclusion des femmes s'est tenu avec une forte participation, et le premier tour des élections législatives s'est déroulé dans une atmosphère pacifique malgré l'enlèvement du chef de l'opposition, Soumaïla Cissé, trois jours avant les élections. Au niveau national, le quota de 30 % de femmes a été respecté.

En ce qui concerne le centre, deuxième priorité stratégique de l'ONU, la MINUSMA continue à mettre en œuvre son plan d'adaptation. Au total, 19 membres supplémentaires du personnel civil ont été redéployés à Mopti. En outre, dans le cadre des efforts de la MINUSMA pour répondre aux alertes précoces, une ligne téléphonique d'urgence a été mise en place au service de la population civile à Mopti, et la Force a poursuivi l'opération Buffalo qui vise à mieux protéger les civils et établi des bases d'opérations temporaires à proximité des localités sensibles.

Avec le soutien de la MINUSMA, les autorités maliennes ont continué à mener des initiatives de dialogue et de réconciliation. Le cadre de consultation du Secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali a organisé une série de réunions à Mopti avec les autorités locales, la société civile et des représentants des Dogon et des Peuls de Bandiagara, Bankass, Douentza et Koro.

La visite du Premier Ministre a envoyé un signal fort puisqu'à cette occasion, il a demandé le démantèlement des postes de contrôle installés illégalement par les milices le long de la route principale reliant Mopti à Bankass.

Il est à espérer que des actes concrets seront posés pour lutter contre l'impunité, car le nombre de personnes déplacées continue d'augmenter, atteignant un total de 218 000 en mars 2020, contre 199 385 en novembre 2019.

Pour ce qui est de la coopération régionale en matière de sécurité, la MINUSMA continue à fournir un appui logistique à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Dans ce contexte, il me plaît d'informer le Conseil que les travaux de construction du quartier général de la Force conjointe à Bamako ont débuté.

Enfin, je voudrais souligner la coopération exemplaire qui s'est mise en place entre le système des Nations Unies présent au Mali et le Gouvernement malien dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Depuis le 19 mars, les vols commerciaux à destination du Mali sont suspendus, les rassemblements de groupe interdits et un couvre-feu de 21 heures à 5 heures du matin instauré. Cependant, la MINUSMA et l'équipe de pays continuent à s'acquitter de leurs mandats tout en se conformant aux décisions gouvernementales.

Ainsi, sur décision du Secrétaire général, la rotation des contingents en uniforme est suspendue jusqu'au 30 juin 2020. Des exceptions peuvent toutefois être envisagées pour l'exécution du mandat, avec des autorisations au cas par cas et en respectant les périodes d'isolement et autres directives visant à prévenir la propagation du virus. Les membres du personnel souffrant de problèmes médicaux ou qui souhaitaient rejoindre leur famille ont eu la possibilité d'emprunter des vols spéciaux affrétés par certaines ambassades et autorisés par le Gouvernement.

Telle est brièvement relatée l'évolution de la situation au Mali. Comme les membres peuvent le constater, nous sommes certes confrontés à de nombreux défis, y compris celui d'assurer la sécurité et le bien-être de toute la famille des Nations Unies au Mali, mais nous avons aussi de réels espoirs, étant donné la capacité de résilience du peuple malien.

Annexe II

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d’abord vous féliciter, Monsieur le Président, de l’accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et remercier la Chine pour le travail accompli en mars.

Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, pour son exposé et pour la manière dont il dirige la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous saluons son engagement et rendons hommage à tout le personnel de la MINUSMA pour les efforts inébranlables déployés en faveur de la paix et de la stabilité au Mali.

Encore une fois, un bien trop grand nombre de personnes ont été victimes de violences, ont été blessées, voire tuées, depuis notre dernière séance en janvier (voir S/PV.8703), et je voudrais que leurs souffrances soient dûment reconnues.

La mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a connu quelques avancées positives au cours des trois derniers mois. Le déploiement d’éléments de l’armée reconstituée, à Kidal et dans d’autres villes du nord du Mali, est très encourageant. Il en va de même de la visite que le Premier Ministre y a effectuée, dans un climat de paix, pour constater cette nouvelle réalité. L’atelier, attendu de longue date, sur l’amélioration de la participation des femmes au processus de paix est un premier pas dans la bonne direction, conformément à la résolution 2480 (2019).

Je voudrais souligner et exprimer ma gratitude à la Mission pour le rôle indispensable qu’elle a joué pour rendre possibles ces trois événements; on peut probablement affirmer que sans la MINUSMA, cette évolution positive de la situation n’aurait peut-être pas eu lieu.

Les tensions intercommunautaires dans le centre restent très préoccupantes. Alors que la situation s’est certainement améliorée par rapport à l’année dernière grâce aux efforts du Gouvernement et de la MINUSMA, les civils continuent périodiquement d’être victimes de violences.

Nous notons avec inquiétude l’augmentation du nombre d’attaques aux engins explosifs improvisés (EEI) contre les forces de sécurité maliennes et les soldats de la paix internationaux. Nous nous félicitons de la formation à la lutte contre les EEI déjà dispensée par la MINUSMA aux forces de sécurité nationales, en coopération avec l’Union européenne. Nous sommes favorables au déploiement d’efforts supplémentaires à cet égard.

Nous saluons les opérations militaires menées récemment contre les terroristes à Liptako-Gourma. Ce combat fait partie intégrante des divers efforts, internationaux et nationaux, visant à stabiliser le Mali et la région. Cependant, la situation continue d’être globalement très fragile et le Mali reste un pays qui a peine à sortir de cette crise.

La Belgique est convaincue que la voie à suivre doit passer par la consolidation de la démocratie au Mali à travers l’affermissement de la légitimité de l’État et la prestation de services publics tout en renforçant l’état de droit et le respect des droits de l’homme. Il faut s’attaquer efficacement au problème de l’impunité en tenant des procès afin de lutter contre la corruption et les actes criminels, y compris de la part des forces de sécurité.

Le plan d'adaptation de la Mission est crucial et mon pays a déjà exprimé son soutien politique à cet égard. La Belgique évalue actuellement la situation pour savoir si et comment elle peut apporter sa contribution.

Enfin, je voudrais encourager le Mali et la MINUSMA à poursuivre leurs efforts de la manière la plus sûre possible dans le contexte de la pandémie actuelle. S'il est vraisemblable que cette situation complique inévitablement la réalisation de progrès significatifs à court terme, elle pourrait aussi être l'occasion de mettre en place le grand dispositif requis pour faire passer les réformes nécessaires et réduire l'insécurité. La lutte contre le coronavirus est bien sûr une priorité absolue pour nous tous, mais cela ne signifie certainement pas que la mise en œuvre de l'Accord de paix et la consolidation de la démocratie malienne doivent être mises en suspens.

Annexe III

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Mahamat Saleh Annadif, pour son exposé exhaustif et approfondi sur la situation au Mali et sur les activités de la MINUSMA, et je me félicite de la participation de S. E. M. Tiébilé Dramé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, à cette séance.

Je suis constater avec satisfaction l'évolution positive de la situation générale au Mali, notamment dans ses aspects politique, sécuritaire et économique, qui vont dans la bonne direction. S'agissant des efforts que nous déployons eu égard à la prochaine étape, je voudrais faire les trois remarques suivantes.

Tout d'abord, nous espérons que les progrès réalisés dans les dialogues politiques, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, pourront se traduire par des résultats plus concrets. Les parties concernées au Mali doivent intensifier le dialogue et la coopération et investir davantage d'énergie dans la consolidation des progrès réalisés et dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord.

Deuxièmement, une approche holistique et intégrée est nécessaire afin d'instaurer une stabilité à long terme au Mali. Nous constatons, certes, des progrès dans de nombreux domaines, il reste encore des défis à relever. En plus de déployer des efforts sur les plans politique et de la sécurité, la communauté internationale doit aider le Gouvernement malien à réaliser un développement durable et à améliorer les moyens de subsistance de sa population.

Troisièmement, une attention particulière doit être accordée à la situation de sécurité dans le nord et le centre du Mali, notamment en ce qui concerne la menace du terrorisme. La communauté internationale doit renforcer la coordination et la coopération et apporter un plus grand soutien au Gouvernement malien afin de renforcer sa capacité à lutter contre le terrorisme, à mieux protéger sa population et à rétablir la paix et la stabilité au niveau national.

La MINUSMA a joué un rôle important dans le processus de paix au Mali. La Chine continuera d'appuyer le travail de la Mission, et nous encourageons l'ONU à lui fournir des ressources et un soutien supplémentaires afin de renforcer ses capacités.

La Chine suit de près la situation au Mali s'agissant de la maladie à coronavirus et fournit une assistance au mieux de ses capacités. En mars, la Chine a organisé une visioconférence avec plus de 20 pays africains, dont le Mali, afin de partager les données tirées des meilleures expériences. Le 27 mars, le premier lot de 100 000 masques, 1 000 blouses et écrans faciaux et 20 000 kits de dépistage sont arrivés au Mali. Nous nous joindrons à la communauté internationale pour continuer à apporter le soutien nécessaire au Gouvernement malien.

Annexe IV

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine au Conseil de sécurité

Je voudrais tout d'abord saluer la présence du Ministre Dramé. Nous souhaitons exprimer nos condoléances suite au décès des 25 membres des forces de sécurité maliennes.

Alors que nous sommes tous confrontés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui fait peser sur l'humanité l'une des plus grandes menaces jamais connue – nous avons maintenant dépassé le nombre fatidique de 1,2 million de personnes infectées et plus de 70 000 morts dans le monde –, nous devons nous faire l'écho de l'appel lancé en faveur d'un cessez-le-feu dans tous les conflits et exhorter tout un chacun à œuvrer de concert pour surmonter une crise sans précédent qui nous touche tous sans exception.

Je remercie vivement le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. Mahamat Saleh Annadif, qui se joint à nous aujourd'hui par visioconférence - un arrangement auquel nous avons tous dû recourir –, et espère que ses qualités de dirigeant l'aideront à relever avec succès ce nouveau défi.

Bien que notre attention immédiate se soit portée sur la COVID-19, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/223) nous donne des raisons d'être optimistes, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi que les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la situation dans le centre du pays. À cet égard, nous jugeons encourageants les progrès réalisés sur le plan politique, avec la conclusion du dialogue national inclusif et les contributions en résultant, qui ont permis d'insuffler un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord, notamment sur des questions aussi essentielles que la tenue d'élections législatives, l'organisation d'un référendum constitutionnel et le redéploiement des forces armées et de l'administration de l'État reconstituées dans tout le pays.

Nous considérons également que les mesures et les tendances qui contribuent au rôle essentiel des femmes à tous les niveaux de la société et le mettent en évidence constituent des avancées positives. Nous saluons en particulier la tenue d'un atelier de haut niveau sur la participation des femmes aux organes décisionnaires du processus de paix et au système politique au sens large, et soulignons le nombre de femmes candidates aux élections législatives, qui s'est élevé à 426 sur un total de 1 417. Nous ajouterions que ce chiffre pourrait être plus élevé.

Le déploiement des premières unités reconstituées des Forces armées maliennes à Gao, Kidal et Tombouctou, avec l'appui essentiel de la MINUSMA, est une excellente nouvelle. Le plan d'adaptation de la MINUSMA, qui a permis de fournir des éléments critiques, doit être maintenu pour assurer la sécurité des citoyens et des représentants de l'État et pour contribuer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Malgré ces nouvelles encourageantes, les violences intercommunautaires restent à des niveaux alarmants, obligeant le Gouvernement à intensifier son action pour rétablir l'ordre et la sécurité publics et combler le vide qui a permis la création de groupes responsables d'atrocités, telles que le récent massacre d'Ogossogou, et l'usurpation par ces groupes des fonctions inhérentes à l'État en toute impunité ou presque.

Enfin, nous appelons à la poursuite du renforcement de la coopération régionale et internationale, notamment dans le cadre du Groupe de cinq pays du Sahel, afin de lutter contre le terrorisme, qui continue de faire des centaines de victimes parmi les forces de sécurité, sans oublier pour autant les différentes questions interconnectées qui font obstacle au rétablissement tant attendu de la paix et de la sécurité au Mali.

Annexe V

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Mahamat Saleh Annadif de son exposé riche en informations et exprimer le soutien continu de l'Estonie aux activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et au travail du Représentant spécial. Je tiens également à saluer la participation du Ministre des affaires étrangères du Mali à la séance d'aujourd'hui.

Bien qu'il y ait eu quelques évolutions encourageantes dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali depuis la dernière séance en date du Conseil de sécurité sur le sujet (voir S/PV.8703), qui s'est tenue en janvier, nous restons extrêmement préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité dans le pays. En outre, la progression de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui touche également le Mali, menace d'imposer des pressions supplémentaires sur des systèmes de santé, de gouvernance et de sécurité déjà fragiles. L'Estonie appuie de tout cœur l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en vue de combattre la pandémie de la COVID-19 et de contribuer à sauver des vies.

Même si la crainte de la COVID-19 n'est pas étrangère au taux de participation relativement faible au premier tour des élections législatives du 29 mars, c'est la situation générale en matière de sécurité qui continue à peser le plus sur les électeurs. Le nombre croissant d'attaques violentes contre des civils et des avant-postes militaires dans le centre et le nord du Mali reste très préoccupant. Les attaques, comme celle qui a pris pour cible une base militaire dans la ville de Bamba, dans le nord du pays, le lundi 6 avril, et qui a fait au moins 25 morts parmi les soldats maliens, doivent être condamnées dans les termes les plus vigoureux. La participation effective de l'État malien aux efforts de lutte contre le terrorisme et sa pleine appropriation de ces efforts sont d'une importance capitale, un constat qui vaut également pour les États voisins. L'Estonie appuie pleinement les efforts de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et continue de contribuer à l'opération Barkhane et à l'équipe spéciale Takuba.

Nous jugeons encourageantes les mesures positives prises dans la mise en œuvre de l'accord de paix malien, notamment le redéploiement des unités reconstituées des Forces armées maliennes dans le nord du pays et la reprise des réunions du Comité de suivi de l'Accord. Toutefois, d'autres mesures doivent être prises dans le cadre du processus politique, notamment des initiatives concrètes en faveur d'une participation pleine, effective et véritable des femmes et des jeunes. Nous notons avec satisfaction que le Gouvernement a organisé, les 22 et 23 janvier, un atelier de haut niveau sur la participation des femmes au processus de prise de décisions. Nous encourageons tous les participants à prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'atelier.

Il est important de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de mobiliser les communautés locales par le biais d'une approche globale, dont un aspect essentiel est la lutte contre les graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces derniers et la nécessité de faire répondre de leurs actes tous les auteurs de ces crimes, quel que soit leur statut. Permettre à la culture de l'impunité de se développer ne fera qu'engendrer davantage de violence.

Annexe VI

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour son intervention.

J'insisterai sur quatre points.

Tout d'abord, je voudrais souligner la dynamique créée par le Sommet de Pau. Il a réaffirmé la détermination des pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et de la France à lutter contre le terrorisme et rétablir la paix, la sécurité et le développement dans cette région.

Nous reconnaissons que l'amélioration de la sécurité est nécessaire. Mais nous devons aussi avoir une meilleure gouvernance et un meilleur développement pour permettre une appropriation durable par les autorités nationales et pour améliorer les conditions de vie des populations. C'est pourquoi nous avons créé une coalition pour le Sahel, en vue de mieux intégrer la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités nationales, l'appui au retour de l'État et les programmes humanitaires et de développement.

Deuxièmement, dans ce contexte, la France salue les avancées récentes et positives dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Cela inclut notamment le début du déploiement de l'armée reconstituée à Kidal et dans d'autres villes, la visite du Premier Ministre dans le Nord, et des progrès dans la participation des femmes au processus de paix. Je félicite la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour son travail, qui a joué un rôle essentiel à ces réalisations.

Beaucoup de travail reste à faire et la France encourage les parties maliennes à accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Cela comprend les progrès nécessaires en matière de réformes institutionnelles et l'achèvement du déploiement de l'armée reconstituée, sur la base des critères agréés.

Le premier tour des élections législatives, le 29 mars, a été un résultat important du dialogue national inclusif. Malheureusement, il a été marqué par un contexte d'insécurité et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous sommes préoccupés par l'enlèvement de Soumaïla Cissé, chef de l'opposition, et nous appelons à sa libération rapide.

Le troisième point a trait à la situation sécuritaire, qui reste préoccupante. Les groupes terroristes, en particulier ceux affiliés à Daech ou Al-Qaida, ont prouvé leur capacité d'adaptation. Nous condamnons l'attaque qui a eu lieu hier contre l'armée malienne à Bamba.

Cependant, nous voyons des raisons d'espérer. À la suite du Sommet de Pau, la France et ses partenaires du G5 Sahel ont inauguré des structures conjointes et intensifié leurs opérations. Les résultats sont là. Des dizaines de terroristes ont été neutralisés depuis janvier et, en mars, la Force conjointe du G5 Sahel a mené, dans la zone des trois frontières, une opération sans précédent par son ampleur. Nous réitérons notre appel pour un soutien accru à cette Force.

Un autre développement positif est le lancement de l'équipe spéciale Takuba pour soutenir l'armée malienne et son endossement par 11 pays européens. La France remercie la Belgique et l'Estonie, membres du Conseil de sécurité, qui font partie de ceux qui se sont engagés à fournir des troupes.

Le dernier point est la situation humanitaire et des droits de l'homme dans le cadre de la crise de la COVID-19. La France est préoccupée par la propagation de la pandémie de COVID-19 au Mali. Nous saluons les efforts des agences de l'ONU et de leurs partenaires. Ils doivent être soutenus. Il est également essentiel d'assurer un accès humanitaire sûr et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin.

Dans le centre du Mali, la situation des droits de l'homme reste préoccupante. Une fois de plus, un massacre atroce a eu lieu à Ogossogou en février. Nous reconnaissons les efforts du gouvernement du Mali, mais il faut faire plus. Les responsables doivent être arrêtés et poursuivis. Les milices doivent être désarmées et les forces de sécurité maliennes doivent être déployées pour protéger effectivement les populations.

Nous réitérons notre soutien au plan d'adaptation de la MINUSMA, qui a le potentiel d'améliorer l'efficacité de la Mission, y compris pour la protection des civils. Son succès dépendra de l'allocation de ressources appropriées et de la capacité à générer de nouvelles forces. Nous appelons les pays contributeurs de troupes à répondre aux demandes du Secrétariat à cet égard.

Annexe VII

Déclaration de M. Jürgen Schulz,Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le processus politique et les objectifs de référence au Mali, nous constatons avec satisfaction que le processus démocratique continue d'avancer dans le pays. Le premier tour des élections législatives est une étape importante. Toutefois, force est de constater que le premier tour a été assombri par le faible taux de participation, la fermeture de nombreux bureaux de vote, notamment dans le centre du pays, les menaces contre les électeurs, la destruction du matériel électoral et l'enlèvement du chef de l'opposition, Soumaïla Cissé.

Nous nous félicitons des progrès concrets qui ont été accomplis dans la mise en œuvre du processus de paix et nous notons avec satisfaction que certains obstacles ont été levés. Le redéploiement des premières unités des forces armées maliennes reconstituées dans le nord du pays est un élément essentiel à cet égard. La tenue d'un atelier de haut niveau sur la participation des femmes au processus de paix est également une mesure positive. Il faut que ces tendances positives soient maintenues et accélérées en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil de sécurité l'année dernière. Le Gouvernement et les parties signataires doivent déployer des efforts supplémentaires pour maintenir cette tendance positive.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, nous avons été choqués et attristés par le meurtre d'au moins 20 membres des forces de sécurité maliennes dans le nord du Mali le lundi 6 avril. Cette attaque démontre de nouveau la gravité des problèmes auxquels les forces de sécurité maliennes sont confrontées et l'importance primordiale d'un appui international pour instaurer la sécurité au Mali et dans la région du Sahel dans son ensemble.

Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/223), la situation en matière de sécurité au Mali continue de se détériorer. Les autorités maliennes doivent prendre les mesures qui s'imposent face à cette situation et protéger les civils de la violence. Étant donné que le rapport fait également état de violations des droits de l'homme commises par des représentants de l'État malien, je voudrais être clair – en matière de lutte contre le terrorisme et les insurrections, les acteurs étatiques ont également l'obligation de respecter les droits de l'homme.

Les autorités maliennes ont pris la tête des efforts déployés à cette fin et peuvent continuer à compter sur l'appui de la communauté internationale.

Je voudrais donner un exemple à cet égard. L'appui concret de l'Union européenne sera renforcé par le renouvellement du mandat de la mission de formation de l'Union européenne jusqu'en mai 2024. L'assistance à la Force conjointe du Groupe des cinq pays du Sahel et aux pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) sera renforcée grâce à des conseils, des formations et des activités de mentorat sur le plan militaire.

En ce qui concerne l'appui fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), nous sommes convaincus qu'il est essentiel qu'elle continue d'apporter un appui politique, civil et militaire intégré dans l'intérêt de la stabilisation du Mali. Nous appuyons les efforts visant à rendre la MINUSMA encore plus opérationnelle, notamment grâce à son plan d'adaptation.

Cependant, il y a des limites à ce que la MINUSMA peut faire. Il serait contre-productif de confier des tâches plus nombreuses et plus importantes à la Mission si nous ne veillons pas collectivement à ce qu'elle dispose de la quantité et du type de

personnel et de ressources nécessaires. Pour obtenir des gains d’efficience, il faut un mandat ayant une portée réaliste; on ne peut pas faire plus avec moins. Il faut également veiller à la complémentarité des efforts déployés par les pays du Sahel, les pays et organisations partenaires et les autres missions dans la région.

Pour ce qui est de la pandémie de maladie à coronavirus, nous sommes préoccupés par ses répercussions sur la situation au Mali, notamment sur le processus politique, en particulier par le fait qu’elle pourrait perturber le second tour des élections législatives. L’Allemagne demande à la MINUSMA et au Secrétariat de l’ONU de suivre de près la situation et de tenir le Conseil de sécurité informé - en dehors du cycle habituel d’établissement des rapports, si nécessaire.

En ce qui concerne la Mission elle-même, la sûreté et la sécurité de l’ensemble du personnel de la MINUSMA revêtent la plus haute importance. Nous nous félicitons des procédures annoncées par les Nations Unies. Toutefois, pour qu’elles soient efficaces, elles doivent faire l’objet d’un suivi et d’une évaluation. Dans le même temps, la Mission - avec toutes ses composantes, civile et en uniforme - doit rester opérationnelle pour mettre en œuvre son mandat. S’agissant des contingents militaires et policiers allemands au sein de la MINUSMA, nous comptons maintenir nos déploiements et respecter toutes les réglementations pertinentes établies par les autorités maliennes et la Mission afin d’assurer la sûreté et la sécurité de toutes les personnes concernées.

Annexe VIII

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de la République d’Indonésie auprès de l’Organisation des Nations Unies

Étant donné que c’est la première fois que vous présidez le Conseil de sécurité ce mois, Monsieur le Président, je vous souhaite le meilleur. Vous pouvez être assuré de notre plein appui. Nous tenons également à remercier M. Zhang Jun et son équipe du brio avec lequel ils ont assuré la présidence le mois dernier dans des circonstances difficiles.

Je souhaite en premier lieu remercier M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé détaillé. Je salue aussi la présence de S. E. M. Drame, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

La présente séance se tient dans des circonstances particulièrement difficiles, dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous devons tous continuer de manifester notre solidarité et notre soutien au Gouvernement et au peuple maliens. Le Mali, comme nous tous, n’est pas épargné par la COVID-19, et a donc besoin d’un appui international. Cela dit, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous saluons plusieurs faits politiques encourageants. Il s’agit, entre autres, de la conclusion d’un dialogue national sans exclusive, de la tenue du premier tour des élections législatives, du déploiement à Kidal de la première unité reconstituée des forces armées maliennes, et de la tenue de l’atelier de haut niveau sur la participation des femmes. Les femmes sont un élément important.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu’il faudra du temps pour que ces réalisations se traduisent par des améliorations tangibles de la situation sur le terrain. Cependant, il est crucial de continuer à appuyer les parties maliennes dans la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui reste la seule option viable rétablir la paix et la stabilité à long terme au Mali.

Nous espérons que les progrès se poursuivront, notamment en ce qui concerne la décentralisation, le fonctionnement des autorités locales, le développement de la Zone de développement des régions du nord et la phase de « rattrapage » du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Deuxièmement, la situation en matière de sécurité est désespérée, car les activités terroristes se poursuivent et s’intensifient dans le nord et le centre du Mali. Nous saluons la volonté d’accentuer les efforts pour lutter contre le terrorisme au Mali et dans la région, notamment par l’intermédiaire de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous nous félicitons également que l’Union africaine envisage de déployer la Force multinationale mixte pour continuer d’affaiblir les groupes terroristes au Sahel.

Nous déplorons particulièrement que la MINUSMA et les forces internationales soient constamment prises pour cible au Mali. Nous exprimons notre plus profonde sympathie aux victimes, et nous prions pour le prompt rétablissement des blessés.

En dépit de cette situation difficile, nous félicitons la MINUSMA, qui continue de s’acquitter de son mandat, et nous saluons les efforts visant à poursuivre la mise en œuvre du plan d’adaptation.

Troisièmement, la situation humanitaire s’aggrave, avec une augmentation du nombre de personnes déplacées et de celles souffrant d’insécurité alimentaire. Nous

devons également prendre en compte le risque de propagation de la COVID-19 au Mali, qui ne fera qu'aggraver la situation humanitaire.

Nous jugeons préoccupant que l'accès humanitaire dans le nord et le centre du Mali reste entravé du fait des problèmes de sécurité. Nous demandons qu'un accès sûr et sans entrave soit assuré à l'aide humanitaire.

En conclusion, toutes les parties maliennes, avec un appui régional et international, doivent poursuivre leurs efforts pour faire avancer le processus de paix et améliorer les conditions de sécurité durant cette période difficile. Nous, en tant que Conseil de sécurité, devons continuer d'appuyer les efforts du Gouvernement malien. Nous devons veiller à ce que les progrès accomplis à ce jour ne soient pas perdus et mènent à terme à une paix, une stabilité et une prospérité à long terme au Mali.

Annexe IX

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, à remercier M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé ainsi que de ses efforts inlassables et de la mission de bons offices qu'il mène en vue de contribuer au rétablissement de la paix dans le pays, qui est un préalable indispensable à la stabilisation de la région du Sahel.

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/223) indique qu'en dépit de la persistance de la violence liée aux attaques incessantes des groupes armés et aux conflits intercommunautaires, des progrès tangibles ont été accomplis dans le cadre du processus de paix au Mali, en particulier depuis la tenue du dialogue national sans exclusive en décembre 2019.

Nous saluons en particulier le résultat du dialogue national inclusif, qui a créé un environnement favorable dans lequel les parties maliennes ont pu recentrer leur attention sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali conclu en 2015.

Le dialogue national inclusif a permis d'apaiser les tensions et la méfiance entre les signataires de l'accord de paix et a généré une volonté renouvelée des parties de poursuivre la mise en œuvre de ses conclusions. À cet égard, nous recommandons de relancer la coopération entre les parties dans le contexte du processus de mise en œuvre, notamment en convoquant des réunions régulières du Comité de suivi de l'Accord.

L'organisation d'élections législatives le 29 mars, dans une période de menace croissante de la maladie à coronavirus (COVID-19) et du terrorisme, montre clairement au monde l'attachement du peuple malien à la démocratie et au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays.

Nous saluons le rôle joué par la MINUSMA dans le redéploiement d'une unité reconstituée des forces armées maliennes, ainsi que la visite du Premier Ministre à Kidal et dans d'autres parties du centre et du nord du Mali. Ces événements illustrent les progrès, certes progressifs à certains égards, dans le redéploiement de l'administration de l'État malien et le rétablissement de son autorité dans ces régions.

Nous saluons les efforts que déploie le Gouvernement pour stabiliser les zones du centre du Mali au titre du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali. Nous nous félicitons de la tenue d'une série de réunions auxquelles ont participé la société civile et les dirigeants des régions du centre, qui ont mené à la signature d'accords de coexistence pacifique entre les communautés ainsi qu'au désarmement et au démantèlement des groupes d'autodéfense.

En outre, nous accueillons avec satisfaction les recommandations de l'atelier national de haut niveau organisé par le Gouvernement, qui a appelé à l'adoption de mesures concrètes pour augmenter jusqu'à au moins 30 % la participation des femmes aux divers mécanismes de l'accord de paix. Nous saluons également la décision du Comité de suivi de l'Accord d'augmenter la participation des femmes au mécanisme.

Nous tenons à souligner l'importance d'une approche globale pour régler les problèmes au Mali, axée non seulement sur des interventions militaires, mais également politiques, sociales et économiques. À cet égard, nous soulignons

l'opérationnalisation de la Zone de développement des régions du nord, qui représente une initiative importante pour le développement des régions du nord. Il est important que la communauté internationale soutienne cette initiative, notamment en mobilisant des ressources pour son financement.

Nous réitérons que le développement et la sécurité durable sont interconnectés et indissociables, et nous encourageons donc les autorités maliennes et la MINUSMA à continuer d'accorder l'attention voulue aux aspects de l'accord de paix liés au développement durable.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la MINUSMA, les forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales continuent d'être la cible des attaques des groupes terroristes dans le nord et le centre, qui se traduisent souvent par des morts et des blessés. Nous tenons à rendre hommage aux femmes et aux hommes courageux qui opèrent dans cet environnement difficile et dangereux. Nous condamnons ces actes et demandons instamment au Gouvernement malien de veiller à ce que les auteurs de ces crimes odieux aient à en répondre.

Nous estimons que la situation actuelle en matière de sécurité, caractérisée par la persistance de la menace terroriste et de l'extrémisme violent, appelle un mandat plus fort et plus robuste pour la MINUSMA, avec des capacités accrues pour faire face aux actes terroristes et à l'extrémisme violent, ainsi qu'aux violences intercommunautaires qui menacent l'intégrité des pays du triangle Liptako-Gourma. Nous appelons tous les États Membres à fournir les capacités requises et à faire en sorte que le mandat de la MINUSMA s'accompagne des ressources adéquates, conformément à leurs engagements au titre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ».

Nous jugeons encourageante l'élaboration du plan d'adaptation de la MINUSMA pour ses activités dans le centre du Mali central en vue de réaliser les autres tâches prévues par la résolution 2480 (2019). Cependant, nous constatons avec inquiétude que le plan est mis en œuvre sans les ressources voulues. À cet égard, nous demandons instamment au Conseil d'envisager favorablement la fourniture des ressources financières supplémentaires requises pour assurer la mise en œuvre effective du plan.

Aux niveaux régional et sous-régional, nous saluons les efforts que continue de déployer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour s'acquitter de son mandat en coopération avec les forces internationales, y compris l'opération française Barkhane, en dépit des circonstances difficiles. Nous réaffirmons la nécessité d'apporter un soutien suffisant, durable et prévisible à la Force conjointe du G5 Sahel.

En mars, la Force conjointe du G5 Sahel a lancé une opération de grande envergure dans la région du centre, en coordination avec l'opération Barkhane et les forces armées maliennes, afin de démanteler les groupes armés de la région. Ainsi, une opération conduite le mois dernier dans la zone des trois frontières par les forces du G5 Sahel, celles des pays partenaires et la force Barkhane a permis de neutraliser plusieurs terroristes de l'État islamique du Grand Sahara et de libérer, le 17 mars, cinq jeunes filles et une femme, qui avaient été prises en otage.

Nous saluons la réunion conjointe de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du G5 Sahel, qui s'est tenue à Niamey, le 16 mars, et au cours de laquelle il a été décidé de déployer une force africaine de 3 000 hommes pour soutenir les pays du Sahel dans leur lutte contre le terrorisme. Cette réunion fait suite à la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine prise à la trente-troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue en février dernier à Addis-Abeba, et à la décision prise en septembre 2019 par la CEDEAO de contribuer au financement de la lutte contre le

terrorisme à hauteur de 2,3 milliards de dollars sur cinq ans, dont 1 milliard sur ses ressources propres.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, nous restons préoccupés par l'augmentation de la violence contre les civils en raison de la recrudescence des attaques des groupes terroristes et des conflits intercommunautaires. Nous encourageons le Gouvernement malien à poursuivre ses efforts pour réconcilier les communautés et garantir la justice pour les victimes. L'appui de la MINUSMA, au moyen de ses bons offices, est crucial à cet égard.

Nous exprimons également notre vive préoccupation concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et déplorons le fait que ces cas soient en hausse. Des efforts supplémentaires doivent être fournis pour empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants, et la MINUSMA doit jouer un rôle actif à cet égard.

Sur le plan humanitaire, et alors que la COVID-19 se répand dans le monde entier, la situation humanitaire déjà précaire dans la région risque de s'aggraver en raison de l'insécurité alimentaire causée par les effets des changements climatiques. C'est pourquoi il est urgent de soutenir le plan d'intervention humanitaire, qui n'est financé qu'à 49 %, selon le dernier rapport du Conseil des droits de l'homme de janvier 2020. Nous sommes également préoccupés par le fait que tous ces facteurs combinés pourraient avoir un impact dévastateur sur les populations civiles, y compris les personnes déplacées, qui sont en majorité des femmes et des enfants.

La pandémie de COVID-19 aura sans aucun doute un impact négatif sur les opérations de la MINUSMA et des forces internationales engagées au Mali en termes de sûreté, de sécurité et de santé des contingents, et de rotation de ces derniers ainsi que pour ce qui est de la chaîne logistique. Nous sommes très préoccupés par le fait que quatre soldats français de l'opération Barkhane ont été testés positifs au virus de la COVID-19.

À cet égard, nous voudrions conclure en exprimant notre soutien total à l'appel lancé par le Secrétaire général António Guterres, le 23 mars dernier, en faveur d'un « cessez-le-feu immédiat, partout dans le monde » afin de protéger les civils les plus vulnérables contre la propagation rapide de la COVID-19, en particulier dans les pays en conflit.

Annexe X

Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy,Premier Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l’Organisation des Nations Unies

Étant donné qu’il s’agit de notre première réunion ce mois-ci, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et vous exprimer notre certitude, qu’accompagné par votre équipe compétente, vous ferez de votre mieux pour nous guider dans cette période difficile. Je ne doute pas un instant que vous y parviendrez. Qu’il me soit également permis de saluer l’excellent travail accompli par nos collègues chinois le mois dernier. Je pense qu’ils sont entrés dans l’histoire et je les remercie grandement pour ce qu’ils ont fait.

Nous remercions également M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, de son exposé.

Le cours des événements au Mali ces trois derniers mois présente un bilan mitigé. D’un côté, la situation dans le pays se stabilise progressivement. De sérieux progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous tenons à souligner en particulier le démarrage des activités des unités reconstituées des forces armées à Tombouctou, Kidal, Ménaka et Gao. Nous nous félicitons du soutien apporté à cet égard par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous espérons qu’avec le temps, le déploiement des forces armées représentera une étape importante dans le retour à une vie normale dans les régions du nord.

Sur le plan politique, nous jugeons encourageant le fait que le dialogue national a été mené à bien, permettant de dégager les grandes pistes de réforme de l’État. Il y a quelques jours à peine, le 29 mars, les élections législatives ont finalement eu lieu comme prévu. En outre, les autorités centrales intensifient leurs efforts pour réduire les affrontements intercommunautaires dans le centre du Mali.

D’un autre côté, la situation ne s’améliore malheureusement pas sur le plan de la sécurité. Bien que, globalement, les attaques terroristes aient été moins nombreuses ces derniers mois, les deux dernières semaines ont montré que ces attaques sont d’assez grande envergure et continuent de se produire tant au Mali que dans les pays voisins. Tout cela démontre l’ampleur et la gravité des menaces auxquelles le pays et la région sont confrontés, ainsi que leur vulnérabilité face à des éléments déstabilisants tels que le terrorisme, la criminalité organisée et l’idéologie extrémiste. Des facteurs tels que les tensions interethniques, les attaques permanentes des terroristes et des extrémistes et le retard dans le rétablissement de la présence de l’État dans les régions du centre et du nord du pays peuvent sérieusement ralentir, voire remettre en cause, les changements positifs qui se dessinent.

La situation humanitaire au Mali est également très préoccupante. Le nombre de personnes ayant besoin d’une assistance alimentaire augmente d’une année à l’autre. De toute évidence, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est déjà un facteur aggravant supplémentaire qui compromet la capacité de fournir une aide internationale à la région.

En guise de conclusion, nous voudrions souligner le rôle de la MINUSMA pour favoriser les progrès sur le terrain. Nous sommes convaincus que la Mission a besoin d’un soutien complet, en particulier alors qu’elle doit accomplir son mandat sur deux fronts à la fois – dans le centre et le nord du Mali. Il est clair qu’au stade actuel, il est prématuré d’envisager sa réduction. Dans le même temps, nous comprenons que l’adaptation de la MINUSMA doit s’effectuer de manière rigoureuse, conformément au mandat prévu par la résolution 2480 (2019). Enfin et surtout, nous voudrions exprimer notre gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, pour sa direction efficace.

Annexe XI

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais d'emblée me joindre aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence. Nous sommes heureux de constater, comme l'indique la diffusion ce matin de la séance d'information, que votre engagement en faveur de la transparence est déjà en oeuvre. J'ai trouvé que c'était une innovation très utile.

Je tiens à remercier la Chine, comme d'autres l'ont fait, pour sa présidence. Il était bon de voir qu'elle était également prête à faire preuve d'innovation et d'ouverture dans des circonstances aussi difficiles.

Je tiens également à remercier le Représentant spécial, M. Annadif, pour l'excellence de son exposé et à me joindre aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à ce débat au Ministre des affaires étrangères Dramé. Nous sommes heureux de voir le Gouvernement malien participer à ce niveau dans nos consultations.

Le Royaume-Uni continue d'apporter son plein appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui travaille dans des circonstances difficiles et complexes, aidant à créer les conditions d'une paix et d'une stabilité durables au Mali et, par extension, dans l'ensemble de la région. Les attaques perpétrées à Bamba, au cours desquelles de nombreux soldats maliens ont perdu la vie, ont de nouveau montré à quel point les circonstances ont changé. Au nom du Royaume-Uni, je présente au Ministre malien des affaires étrangères, ainsi qu'aux familles de ces soldats, nos sincères condoléances.

Ces trois derniers mois, des mesures attendues depuis longtemps ont été prises en vue de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous nous joignons aux autres orateurs pour saluer le déploiement des forces armées reconstituées à Kidal, Gao, Tombouctou et Ménaka, l'achèvement du premier tour des élections législatives avec le soutien de la MINUSMA et la reprise des activités du Comité de suivi de l'Accord y compris, et c'est essentiel, les engagements pris pour accroître la participation des femmes au processus de paix. Ces progrès sont de bon augure, mais ils ne vont pas assez loin. Nous exhortons une fois de plus les parties à l'Accord à redoubler d'efforts et à continuer d'accélérer sa mise en œuvre, et nous espérons que lorsque le Secrétaire général fera sa prochaine mise à jour au Conseil, il y aura davantage de progrès à signaler.

Le Royaume-Uni est également préoccupé par un certain nombre de tendances inquiétantes décrites dans le rapport du Secrétaire général, notamment la propagation des activités terroristes dans certaines zones des régions de Mopti et de Ségou, l'augmentation de la violence contre les femmes et les enfants et leur exploitation grandissante, ainsi que l'accroissement des menaces asymétriques contre la MINUSMA elle-même. La forte augmentation des violations des droits de l'homme et des atteintes à ceux-ci, y compris parmi les signataires de l'Accord de paix de 2015, est inacceptable. Il est indispensable que la Mission fasse un rapport complet sur ces violations et ces atteintes là où elles se produisent et que le Gouvernement enquête sur ces cas, en demandant des comptes à leurs auteurs.

Bien entendu, outre ces préoccupations, le Royaume-Uni partage les inquiétudes déjà exprimées par ses collègues du Conseil concernant l'impact potentiellement catastrophique de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le Sahel. Le pic de l'épidémie devrait se produire au milieu de la période de soudure au Mali, ce qui pourrait entraîner un accroissement considérable du nombre de personnes à risque dans

la région en raison de l'insécurité alimentaire, que nous estimons déjà à 13,8 millions en 2020.

Le Royaume-Uni s'est engagé à soutenir la réponse internationale à la COVID-19, notamment par un financement supplémentaire, la mobilisation de partenaires et la fourniture d'une assistance technique. Au niveau mondial, le Royaume-Uni dépense 665 millions de dollars pour aider à la mise au point de vaccins, de traitements et de tests, ainsi que pour soutenir le Fonds monétaire international dans son aide aux économies vulnérables. Au Sahel, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires de mise en œuvre de l'aide humanitaire pour les aider à poursuivre leur travail tout en faisant face aux pressions supplémentaires dues à la COVID-19. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce hier par l'ONU d'un soutien supplémentaire de 6 millions de dollars pour renforcer la réponse du Gouvernement malien.

Nous jugeons également préoccupantes les informations faisant état de cas d'infection à la COVID-19 au sein de l'équipe de la MINUSMA. La COVID-19 aura inévitablement des implications pour la MINUSMA elle-même, que ce soit par le biais de demandes de soutien du Gouvernement malien à sa réponse à la pandémie ou en raison de restrictions de santé publique ayant un impact sur le fonctionnement quotidien de la Mission. Nous aimerions que le Représentant spécial du Secrétaire général nous rassure sur le fait que des plans d'urgence sont en cours d'élaboration pour déterminer comment la Mission atténuera ces impacts éventuels sur l'exécution de son mandat principal.

Enfin, si nous ne pouvons pas faire abstraction des effets potentiellement désastreux de la pandémie de COVID-19, nous ne pouvons pas non plus la laisser faire dérailler ou retarder les progrès vers une paix durable au Mali. Il faut intensifier les efforts au niveau politique ainsi que dans les domaines de la sécurité et du développement. Le Royaume-Uni reste déterminé à jouer son rôle dans ce domaine, notamment par le déploiement de 250 soldats britanniques au Mali dans le courant de l'année. Une paix durable ne sera pas gagnée par la seule MINUSMA; l'engagement de toutes les parties à appliquer pleinement l'accord de paix et à s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'instabilité dans la région est le seul moyen de garantir la sécurité à long terme.

Annexe XII

Déclaration de Mme Cherith Norman-Chalet, Représentante permanente adjointe par intérim des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, pour son exposé.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) travaille 24 heures sur 24 pour faire face à l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19), tout en s'assurant qu'elle continue à accomplir sa mission, ce qui n'est pas une tâche facile. Nous félicitons la MINUSMA, ainsi que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et les forces de sécurité internationales, pour leur travail essentiel en cette période difficile.

Je tiens à saluer les progrès réalisés ces derniers mois pour satisfaire aux critères définis par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, notamment le redéploiement d'éléments reconstitués des Forces armées maliennes dans le nord du Mali, un atelier de haut niveau sur la participation des femmes au processus de paix et la tenue récente des élections législatives. Toutefois, malgré ces exemples de progrès, la situation continue de se détériorer sur le plan de la sécurité, des violations flagrantes des droits de l'homme continuent d'être commises à l'encontre des civils et l'accord de paix issu du processus d'Alger est loin d'être pleinement appliqué.

Alors que nous nous approchons du renouvellement du mandat de la MINUSMA en juin, le Conseil doit réfléchir aux raisons pour lesquelles la situation a continué à se détériorer si rapidement et aux changements à apporter au mandat en vue d'atteindre plus efficacement les objectifs de la MINUSMA. Le nouveau mandat doit encourager davantage le Gouvernement malien et les groupes armés signataires à mettre rapidement en œuvre l'accord de paix issu de processus d'Alger de 2015 afin que la MINUSMA puisse à terme commencer son retrait.

Les États-Unis s'engagent à contribuer à la paix, à la sécurité et à un avenir meilleur pour les populations du Mali, du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Cet engagement comprend notre volonté d'aider l'ONU et le Mali à contrer la menace de la COVID-19.

La MINUSMA a atteint un point critique, et nous devons maintenant déterminer ce que la Mission peut accomplir de façon réaliste face à une menace terroriste croissante, à la fois asymétrique et cinétique. J'attends avec intérêt de travailler avec les membres du Conseil jusqu'au mois de juin pour élaborer une approche qui puisse apporter la paix et la stabilité durables que tous les Maliens méritent.

Annexe XIII

Déclaration de M. Dang Dinh Quy,Représentant permanent du Viet Nam auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je tiens à féliciter la République dominicaine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je remercie la Chine du brio et de l’ardeur au travail avec lesquels elle a assuré la présidence du Conseil de sécurité en mars.

Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Tiébilé Dramé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, à la présente séance.

Je remercie M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé éclairant.

Le Viet Nam souhaite se joindre aux autres membres du Conseil de sécurité pour saluer les progrès importants réalisés par le Gouvernement malien et les parties concernées dans la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali conclu en 2015. Les visites du Premier Ministre du Mali dans les provinces du nord et du centre du pays offrent une occasion en or de parvenir à un règlement politique et à une réconciliation au Mali. Nous prenons note que le premier tour des élections législatives s’est déroulé dans un climat de paix le 29 mars 2020.

Le Viet Nam se félicite de la mise en œuvre du plan d’adaptation. Le renforcement de la présence des Casques bleus de la MINUSMA dans le centre du Mali permettra de faire face aux défis en matière de sécurité et de protection des civils qui se posent dans la région. Par ailleurs, le redéploiement des unités reconstituées des Forces armées maliennes à Kidal, Gao et Tombouctou représente une étape essentielle vers le rétablissement de l’autorité de l’État dans le nord du Mali et ouvre la voie à un déploiement plus important des procédures administratives et judiciaires de l’État.

Toutefois, l’instabilité et la détérioration des conditions de sécurité restent pour nous une source de préoccupation. Il y a eu une augmentation du nombre d’attaques contre les civils, les forces de sécurité maliennes, les forces internationales et les forces de maintien de la paix dans le nord et le centre du Mali. Les enfants sont toujours la cible d’attaques de groupes armés, ce qui doit cesser. Nous condamnons également les récentes attaques terroristes perpétrées contre les forces de sécurité maliennes qui ont fait 29 morts. La situation actuelle, associée au danger croissant que fait peser la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), représente une menace énorme pour la sécurité et les moyens de subsistance de la population malienne.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, la mise en œuvre de l’accord de 2015 est la clef de la pérennisation de la paix et de la sécurité au Mali, mais aussi une stratégie viable à cette fin. C’est pourquoi nous encourageons le Gouvernement malien et les parties concernées à continuer à travailler en étroite collaboration et à régler leurs divergences par le dialogue. Des élections législatives pacifiques et crédibles font partie du processus politique et sont essentielles à la stabilité du pays. Nous exhortons également toutes les parties concernées au Mali à répondre à l’appel du Secrétaire général pour parvenir à un cessez-le-feu permanent, ce qui permettra de prendre les mesures de préparation voulues et d’assurer l’accès humanitaire nécessaire à la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Deuxièmement, nous invitons instamment les parties concernées à honorer leurs responsabilités en matière de protection des civils, en particulier des femmes

et des enfants. La participation des femmes doit être accrue dans la vie publique et politique au Mali afin de garantir qu'elles représentent 30 % des élus au second tour des élections législatives.

Troisièmement, nous appuyons la mise en œuvre du plan d'adaptation de la MINUSMA afin de permettre à la Mission de mieux projeter sa force dans tout le pays. Nous soutenons également l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États Membres pour qu'ils fournissent les capacités requises et dotent le mandat de la MINUSMA de ressources adéquates, conformément aux engagements qu'ils ont pris au titre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ».

Quatrièmement, nous appelons les partenaires régionaux et internationaux à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ainsi que de son plan d'appui. Nous saluons par ailleurs la coopération entre la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la France et l'Union européenne dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre l'ONU, les organisations régionales, les partenaires internationaux et le Gouvernement malien dans la lutte contre la COVID-19. Notre première priorité doit être maintenant plus que jamais de protéger les populations du Mali et du Sahel contre la pandémie et la violence.

Annexe XIV

Déclaration de S. E. M. Tiébilé Dramé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali

Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité de m'avoir permis de participer à la présente séance.

Je félicite la République dominicaine de sa présidence du Conseil pour ce mois et exprime notre plus profonde gratitude à la Chine pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Au nom de mes mandants, le Chef de l'État et le Chef du Gouvernement, je tiens à exprimer la reconnaissance du peuple malien au Secrétaire général António Guterres et au Conseil de sécurité pour le soutien qu'ils continuent d'apporter au Mali et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Le Gouvernement malien prend bonne note du rapport du Secrétaire général (S/2020/223). Qu'il me soit permis de faire brièvement les observations suivantes en son nom.

Depuis la dernière période considérée, des faits nouveaux positifs se sont produits au Mali. Le succès de notre dialogue national inclusif en décembre a ouvert la voie à la réalisation d'étapes clefs dans la stabilisation du pays : la session historique du Comité de suivi de l'Accord tenue en janvier, le déploiement des premiers bataillons de la nouvelle armée malienne dans le nord du pays en février, la visite du Premier Ministre à Kidal et Menaka au début du mois de mars et la tenue du premier tour des élections législatives, le 29 mars.

Avant de passer au chapitre suivant, je me dois de mentionner que le chef de l'opposition, Soumaïla Cissé, et les membres de sa délégation ont été pris en otage, le 25 mars, par des groupes extrémistes, alors qu'ils faisaient campagne pour les élections. Depuis lors, le Gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour obtenir sa libération. Un ancien Premier Ministre a été nommé la semaine dernière pour coordonner les efforts menés à cette fin.

Sur le front du développement, le Gouvernement a créé un Fonds spécial pour le développement des régions du nord auquel il a accordé une première enveloppe de 44 millions de dollars au titre de l'exercice budgétaire 2020. Nous continuerons à faire profiter nos populations dans le besoin des dividendes de la paix tant en termes de sécurité que de services de base, tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'énergie, les perspectives économiques et les possibilités d'emploi, notamment pour les jeunes.

S'agissant de la participation des femmes au processus de paix, un atelier de haut niveau a été organisé en janvier, réunissant 200 femmes dirigeantes. Toutes les parties signataires se sont engagées à appuyer pleinement la mise en œuvre des recommandations issues de cet atelier, notamment la création d'un observatoire indépendant des femmes qui serait chargé de surveiller l'application de l'accord de paix.

Je dois dire que le Gouvernement est préoccupé par les informations faisant état de violations des droits de l'homme au Mali, en particulier dans les régions du nord et du centre. À cet égard, j'assure le Conseil de sécurité que le Gouvernement est attaché au respect des droits de l'homme. Des enquêtes sont en cours et les responsables de violations des droits de l'homme seront traduits en justice. Dans la même veine, le Gouvernement a décidé de désarmer et de démanteler toutes les milices opérant dans

le centre. Nous continuerons à mettre en œuvre notre stratégie intégrée de stabilisation de la région du centre, notamment par le biais d'un dialogue avec les autorités locales et traditionnelles.

Comme les membres le savent, le Mali met en œuvre l'accord de paix dans une situation très difficile, marquée par le terrorisme, les trafics de toutes sortes, les tensions intercommunautaires et maintenant la COVID-19.

Le Sommet de Pau (France), qui s'est tenu en janvier, a insufflé un nouvel élan à la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel, ainsi qu'au rétablissement de l'autorité de l'État, au renforcement des capacités et aux initiatives de développement. Je rends hommage aux forces nationales du Groupe de cinq pays du Sahel et aux troupes françaises de l'opération Barkhane pour les résultats positifs engrangés dans la lutte contre le terrorisme. Je félicite les pays de l'Union européenne de leur engagement à déployer des forces spéciales dans le cadre de l'équipe spéciale Takuba afin de lutter contre le terrorisme dans la région du Sahel.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement des parties prenantes maliennes à accélérer la mise en œuvre de l'accord de paix. Nous avons besoin de l'appui continu du Conseil de sécurité à cet égard, afin de nous aider notamment à surmonter les défis à venir.

Je voudrais également redire la gratitude du Président, du Gouvernement et du peuple maliens au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et à son représentant spécial pour le Mali, aux pays fournisseurs de contingents à la MINUSMA, aux organisations régionales et internationales et aux partenaires bilatéraux pour leur engagement constant en faveur de la paix, de la sécurité et du développement au Mali et dans la région du Sahel.

Je rends hommage à tous les personnels tombés au Mali et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Mes derniers propos seront les suivants. J'appelle le Conseil de sécurité à s'assurer que les premiers bataillons de la nouvelle armée malienne déployés dans la région du nord ne seront pas confinés dans leurs casernes. S'ils le sont, ils ne pourront pas jouer leur rôle dans la lutte contre le terrorisme.

J'exhorte le Conseil de sécurité à veiller à ce que les anciennes forces rebelles soient désarmées, conformément aux mécanismes établis par l'accord de paix. Pour que la paix soit durable, ce désarmement doit être effectif et mesurable.
